

### Déploiement des Pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) en Normandie : signature de la charte partenariale

Caen, le 21 novembre 2017

**Mercredi 15 novembre 2017, plus de 50 acteurs du monde de la santé et représentants des collectivités territoriales ont signé la charte pour le développement des Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) en Normandie.**

**« Parce qu'ensemble on est plus efficace »** la DG ARS, Mme C. Gardel a salué cet engagement collectif afin de répondre aux enjeux de démographie des professionnels de santé en région et maintenir un accès aux soins de proximité pour la population normande.

#### Les PSLA ? C'est quoi ?

Les PSLA permettent à des médecins et autres professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés.

#### Une politique unique en France

Cette politique partenariale des PSLA, impulsée par l'URML Basse-Normandie il y a presque 10 ans se concrétise aujourd'hui à l'échelle de la région. Elle favorisera l'émergence et le fonctionnement de pôles portés par les professionnels de santé avec l'appui des élus concernés.

**Cette charte régionale des PSLA s'inscrit dans les objectifs du plan national pour renforcer l'accès aux soins de proximité lancé le 13 octobre dernier par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.**

#### 63 PSLA / Maisons de santé en Normandie et 43 en cours de construction

**Les PSLA s'incarnent dans des projets de santé ambitieux qui laissent place à l'innovation (télémédecine, réunions et outils de coordination, coopérations professionnelles et délégations de tâches...). À ce jour en Normandie, 63 PSLA et maisons de santé pluridisciplinaires sont ouverts, 43 projets en construction ou en phase d'ingénierie.**

---

#### Contact presse ARS de Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)